

Conditions de garantie

THERMOBEL

Nous vous félicitons de votre choix : avec vos nouveaux vitrages isolants Thermobel signés AGC Glass Europe, vous avez opté pour la qualité, le confort et l'économie. Vous avez choisi le moyen le plus sûr de réduire votre consommation d'énergie pendant de longues années.

Conditions et durée

AGC Glass Europe garantit pendant 10 ans, à partir de la date de fabrication de la fourniture initiale, la non-altération de la vision par la formation de condensation ou par le dépôt de poussière sur les faces internes du vitrage isolant Thermobel.

La garantie est valable uniquement pour les vitrages isolants installés et produits en Belgique, à moins qu'AGC Glass Europe ne le stipule autrement par écrit.

Cette garantie ne couvre pas le bris et les fêlures du vitrage, ni les vitrages de remplacement devenus défectueux après l'échéance de la période de garantie accordée pour le vitrage initial.

La garantie est limitée à 3 ans pour le vitrage isolant destiné au matériel roulant. Aucune garantie n'est donnée pour les usages industriels.

Application

En cas de réclamation, la présente carte de garantie devra être présentée à votre fournisseur.

Après instruction de la réclamation et la reconnaissance de son bien-fondé par nos services techniques, AGC Glass Europe s'engage à :

- Refournir gratuitement le vitrage défectueux à l'endroit de la fourniture initiale renseigné en facture ;
- Intervenir dans les frais de démontage et de pose du nouveau vitrage, selon un montant forfaitaire de 16,5 € par m² pour les vitrages situés en dessous du deuxième étage ou de 22 € par m² dans les autres cas.

Les frais supplémentaires ne sont pas couverts par la garantie d'AGC Glass Europe.

Les rubriques ci-après doivent être complétées pour que la garantie de 10 ans soit effective :

N° de commande chez AGC Glass Europe :

Mois et année de fabrication :

Limitations

A noter que cette garantie devient caduque si :

- Les épaisseurs des vitrages posés n'ont pas été spécifiées selon la série de normes NBN S 23-002, y compris toutes ses sous-normes et addenda ;
- Les vitrages isolants installés n'ont pas été transportés, stockés, posés et entretenus conformément aux prescriptions de la norme TV 221 et à celles de la brochure « Consignes de pose » d'AGC Glass Europe
- Les vitrages fournis ont été endommagés ou modifiés, intentionnellement ou accidentellement, par tout traitement ultérieur (grugeage, découpe, rodage, application de film) intérieur ou extérieur ;
- La stagnation d'eau (de condensation ou d'infiltration) dans la feuillure n'a pas été effectivement empêchée ;
- Les vitrages ont été soumis à des contraintes anormales engendrées par des mouvements du bâtiment, par un mauvais comportement des châssis, etc.

La présente garantie est donnée à l'exclusion de toute autre, expresse ou tacite.

N.B. Le Thermobel destiné à la pose Structural Glazing bénéficie d'une garantie séparée.

Les vitrages isolants d'AGC Glass Europe sont produits et marqués CE conformément à la norme NBN EN 1279.

NBN : Norme belge

NIT : Note d'Informations Techniques du CSTC

CSTC : Centre Scientifique et Technique de la Construction

Cachet du distributeur :

Caractéristiques des vitrages isolants

THERMOBEL

Franges d'interférence

Les franges d'interférence constituent un phénomène naturel qui se concrétise par l'apparition, sous certains angles, de taches, bandes ou motifs semblables à ceux que laisseraient du pétrole.

Les faces d'un vitrage isolant divisent la lumière du jour dans les différentes couleurs de l'arc-en-ciel.

Ce phénomène relativement rare n'est nullement lié à des défauts dans le verre ou à un dépôt de matière grasse. En effet, si on exerce une pression sur le verre, le motif se déplacera, ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait vraiment d'une tache.

L'application d'une couche avec propriétés d'isolation thermique améliorée ou d'une couche de protection solaire diminue dans une large mesure le risque d'apparition de ce phénomène.

Casse thermique

Le verre peut se briser sous l'effet d'une cause mécanique, mais aussi du fait d'une casse par choc thermique. Une casse thermique résulte d'un

échauffement local excessif de la vitre (provoqué, par exemple, par des ombres portées trop importantes ou par l'activation d'air conditionné), qui entraîne des tensions trop fortes dans le verre. Il est possible de prévenir le risque de casse thermique en trempant le verre.

Le fabricant ne peut être tenu responsable en cas de casse d'origine mécanique ou thermique.

Phénomènes barométriques

Lors de la fabrication, les vitrages isolants sont fermés hermétiquement dans les conditions de pression barométrique et de température du jour dans l'usine.

Une fois placé, le vitrage sera soumis à des pressions barométriques et des températures variables au jour le jour et qui sont différentes des conditions présentes lors de la fabrication. La largeur de l'espace entre les composants verriers connaît donc des variations minimales, observables par la légère déformation des images reflétées.

Le fabricant ne peut être tenu responsable de ces effets visuels et intermittents.

Condensation

De la condensation entre les deux ou trois verres constitutifs des vitrages isolants ne peut en principe pas apparaître. La garantie décennale sur les vitrages isolants d'AGC Glass Europe couvre ce risque. Le risque de condensation sur la "face intérieure" des vitrages isolants, s'il est tenu, n'en est pas pour autant exclu. Ce phénomène dépend de la température intérieure et extérieure, ainsi que de l'humidité de la pièce et n'est donc pas imputable à un défaut du vitrage isolant. Souvent, il découle d'un problème de ventilation insuffisante.

Pour des vitrages offrant un très haut pouvoir isolant, il est possible que de la condensation apparaisse sur la face externe du vitrage durant certaines périodes de l'année. Ce phénomène survient dans des conditions bien précises d'humidité et la condensation se forme alors sur toutes les surfaces froides. Cela prouve que votre vitrage offre une excellente isolation, puisque la vitre extérieure n'est plus chauffée par la chaleur ambiante intérieure. Cette condensation disparaîtra d'elle-même au cours de la journée.

Entretien

Le joint d'étanchéité au niveau de la feuillure demande d'être entretenu, parce qu'il vieillit et se contracte. Faute de quoi, de l'eau pourrait s'insinuer dans la feuillure et endommager gravement l'encadrement et le vitrage. Ces dégâts ne sont pas couverts par la garantie.

Les orifices de drainage doivent être également maintenus propres et dégagés afin de garantir une ventilation optimale.

En cas de doute, consultez votre spécialiste.

Entreprise de pose :

Nom : ----- Téléphone : -----

Adresse : ----- N° de TVA : -----